

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 10 Procuration : 4 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le six juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Sonia <u>Date de convocation</u> : 1 juillet 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 2278 Objet : Groupement commande avec Morzine étude Snow</p>	<p><u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole <u>Absents ou excusés</u> : M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie – Laure - - M. DUCHEMIN Vincent - Mme QUOEX Valérie <u>Procuration</u> : M. GAILLARD Guy à M. MUFFAT Michel (la Ranche) M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel (la Glière) M. DUCHEMIN Vincent à M. BRAIZE Richard Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

Monsieur MUFFAT Michel (la Glière), propose au conseil municipal de réaliser un groupement de commande avec la commune de Morzine, dans le cadre de la réalisation d'une étude de modélisation de l'évolution de l'enneigement pour le domaine skiable d'Avoriaz.

Monsieur le maire rappelle que le domaine skiable d'Avoriaz est partagé par les 2 communes et que le but de cette étude est de connaître l'impact de l'évolution de l'enneigement d'ici 2050, au regard des changements climatiques.

La Serma délégataire des deux domaines skiables, participera aussi financièrement à cette étude.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'apporte le projet de convention ci-jointe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ADOPTE** le projet de convention de groupement de commande (convention ci-jointe)

* **AUTORISE** la participation financière de la commune dans le cadre de cette étude
comme défini dans la convention

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Après transfert- en Sous-préfecture

Le Maire

DENNE Jean - Claude

